



Plainte pour coups et blessures

Par **doodi**, le **04/10/2009** à **14:54**

Bonjour,
Je vous re-sollicite pour mon problème.
Ma mère a porté plainte contre moi pour coups et blessures. J'ai été convoqué à la gendarmerie hier après midi.
Le gendarme m'a clairement fait comprendre qu'elle voulait me faire passer pour "folle" et me faire interner en H.P.
Après explication de la situation familiale le gendarme s'est rendu compte que ma mère cherchait à me détruire sans raison valable.
Cependant, je vais devoir passer devant un juge, le gendarme m'a conseillé de mettre ma mère sous tutelle, car, après lui avoir tout exposé clairement il s'est rendu compte que c'est elle qui avait un "problème".
Mais, quel va être le procédure suite à sa plainte pour moi?
Dois-je contracter un avocat de suite ?
Je suis étudiante, avec un boulot à 13h/hebdo par semaine, puis bénéficier de l'aide juridique?
Qu'est-ce que je risque par rapport à la plainte que j'ai déposée ? (je l'ai giflée une fois, en réponse à ses insultes dégradantes et à ses gifles, sous l'effet de la colère et de la tension ce que j'ai notifié le gendarme dans ma déposition suite également aux détails et aux explications que je lui ai fournis).
Merci d'avance.